

Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Date: 24/05/2019

Numéro de référence : 238

Réseau judiciaire de l'Union européenne (RJUE)

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :	Direction générale de l'Information	Délégué à la protection des données : Contact
Coordonnées de contact :	rjue@curia.europa.eu	DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
Service traitant :	Direction générale de l'Information	
Sous-traitant :	DIGIT de la Commission européenne	

Description du traitement

1) Finalité du traitement	Le Réseau judiciaire de l'Union européenne (RJUE) a été créé afin de renforcer la coopération
	entre les juridictions constitutionnelles et suprêmes de l'ensemble des États membres et la Cour
	de justice de l'Union européenne (CJUE), au service de la qualité de la justice et, in fine, de la

Accessible au public

protection des droits des citoyens.

Le RJUE dispose, à cet effet, d'une plateforme sécurisée qui vise à faciliter le partage, la mise à disposition et la centralisation de documents et d'informations partagés par les différentes juridictions participantes, qui présentent un intérêt dans l'exercice de leur mission (décisions de justice, études de droit comparé, veille jurisprudentielle...). La plateforme contient également un annuaire interne destiné à faciliter les échanges et les contacts entre les membres du Réseau, ainsi que l'organisation d'évènements en lien avec le Réseau, tels que des réunions de travail, des rencontres, des journées de réflexion ou des formations.

Les traitements de données personnelles effectués dans le cadre du RJUE visent dès lors à assurer la bonne gestion du Réseau judiciaire de l'Union européenne et à faciliter les échanges entre ses membres. De plus, certaines données relatives aux connexions au site sont traitées afin d'assurer le bon fonctionnement du site et de faciliter l'assistance technique dont les utilisateurs pourraient avoir besoin.

2) Description du traitement

Le traitement consiste, tout d'abord, en la conservation des données de connexions des utilisateurs, stockées dans les serveurs sécurisés du RJUE.

Il consiste, ensuite, dans la conservation et la mise à disposition, dans le cadre strict de l'annuaire interne du site, des coordonnées des membres du Réseau. Pour rappel, l'accès à l'annuaire est réservé aux membres du Réseau disposant de codes d'accès nominatifs, qui leur ont été communiqués de manière sécurisée et confidentielle, après que leurs comptes ont été créés par l'administrateur local de la juridiction à laquelle ils appartiennent.

Enfin, pour certains membres du Réseau qui font office de points de contact pour certains aspects spécifiques, notamment protocolaires, opérationnels ou techniques (Présidents de juridiction, Correspondants du Réseau, Administrateurs locaux), le cabinet du Président de la CJUE tient une liste de ces contacts dans un fichier Excel.

Catégorie de personnes concernées	Catégorie de données concernées	Durée de conservation des données
 Présidents des juridictions membres du Réseau Correspondants du Réseau Administrateur local de chaque juridiction 	Liste au format Excel comportant : - le titre ou la qualité - le nom, le prénom - la juridiction d'appartenance - l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse électronique professionnels - le cas échéant, des informations relatives à leur participation aux évènements organisés dans le cadre du RJUE	Ces informations sont effacées dès qu'une nouvelle personne est désignée pour remplir les fonctions visées.

Pour la création d'un compte, les données suivantes doivent obligatoirement être renseignées : - titre ou qualité - nom, prénom - adresse électronique professionnelle - préférences linguistiques - type de compte assigné à l'utilisateur (administrateur local, contributeur ou lecteur). Lors de la création du compte, un utilisateur peut, à titre facultatif, se voir attribuer un rôle fonctionnel (Président, Membre, Correspondant du Réseau Contact technique)	Catégorie de personnes concernées	Catégorie de données concernées	Durée de conservation des données
	Titulaires d'un accès au site du RJUE	suivantes doivent obligatoirement être renseignées : - titre ou qualité - nom, prénom - adresse électronique professionnelle - préférences linguistiques - type de compte assigné à l'utilisateur (administrateur local, contributeur ou lecteur). Lors de la création du compte, un utilisateur peut, à titre facultatif, se voir attribuer un rôle	compte du titulaire est actif. En cas de suppression du compte, les données sont conservées pendant une durée d'un an à

Chaque titulaire de compte peut librement ajouter les données suivantes : - fonction exercée au sein de la juridiction - numéro de téléphone - adresse professionnelle - photographie.	
Sont également collectées les données de connexion des utilisateurs : - adresse IP de l'utilisateur - identifiant interne - date et heure des opérations - adresses URL du site qui ont été visitées.	Les données sont conservées pendant une durée de trois ans pour les titulaires de comptes actifs. En cas de suppression du compte, les données sont conservées pendant une durée d'un an à compter de la date de suppression du compte.

3) Destinataires	
a) Au sein de l'institution	La liste des Présidents et des Correspondants, tenue par le cabinet du Président de la CJUE, est accessible, sur demande et lorsque cela se révèle nécessaire, aux services de la CJUE qui interviennent dans le processus d'organisation des évènements, tels que les réunions des membres ou des correspondants du Réseau (cabinet du Greffier, direction du Protocole et des visites, direction de la Communication, équipe RJUE).
	Les données de connexion sont accessibles uniquement à la direction des Technologies de l'information.
b) À l'extérieur de l'institution	Les données obligatoires et facultatives des titulaires d'un compte sont accessibles aux autres titulaires par le biais de l'annuaire, qui permet d'effectuer des recherches en fonction du nom, de

		la juridiction d'appartenance ou du rôle fonctionnel.
		Il importe de rappeler que l'accès au site est réservé aux personnes titulaires de droits d'accès.
		Le site du RJUE étant hébergé sur les serveurs de la Commission européenne, les logs contenant les traces d'opérations ainsi que les fichiers de données personnelles sont accessibles à un nombre restreint de personnes ayant accès aux machines hébergées à la DIGIT.
	nsfert à un pays tiers ou une anisation internationale	Aucun
5) Mes	sures de sécurité	Le fonctionnement du site du RJUE est basé sur une gestion fine des droits de consultation et d'écriture, de sorte que, exception faite des administrateurs locaux (soit une seule personne par juridiction assurant l'ouverture et la fermeture des comptes personnels des membres appartenant à sa juridiction), les utilisateurs ne peuvent accéder, modifier ou supprimer que leurs propres données.
		Les administrateurs locaux ne peuvent accéder, modifier ou supprimer que les données des utilisateurs appartenant à leur propre juridiction.
		Seule l'équipe RJUE de la Cour, qui veille au bon fonctionnement du site, assure les fonctions de webmaster ainsi que le soutien et l'assistance technique aux utilisateurs, dispose de droits d'écriture plus importants.
6) Noti	tice d'information	Disponible sur le site du RJUE